

Le petit Bruyérois

Commune des Bréviaires

N°42 - Mai 2012



Sommaire

- | | | | |
|-----------------------------|-------|--------------------------------|-------|
| ● L'éditorial du Maire | 2 | ● ça se passera... | 16-17 |
| ● La Mairie et ses services | 4-10 | ● Préparation militaire marine | 18-19 |
| ● État civil | 11 | ● Le Bruyérois des petits | 20-27 |
| ● ça s'est passé... | 11-14 | ● Les conseils municipaux | 28-39 |
| ● La vie en commun | 15 | ● A vos agendas | 40 |

Directeur de la publication
Yves Maury

Responsable rédaction
Régis Sadoux

Conception graphique et impression
Créatis - 01 30 62 01 37

www.mairie-breviaires78.fr

Imprimé sur papier 50 % de fibres recyclées, 50 % FSC

ISSN : 1627-5284

DIFFUSION GRATUITE





*Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs.
Chers amis,*

Mais où est donc passé le printemps ?

*Après un mois de mars passé sous les parasols, voilà le printemps sous les parapluies et au coin du feu ! Avant mêmes leurs bienfaits physiques, c'est sur le moral qu'agissent le soleil et la lumière. Il fait tellement de bien ce soleil aux vertus positives sur notre baromètre mental et physique. Le dicton de nos grands parents : « **en avril, ne te découvre pas d'un fil, et en mai, fais ce qu'il te plaît** » serait il de nouveau d'actualité. Alors soyons très patients.*

*Le 42^{ème} numéro de notre journal « **le petit Bruyerois** » me permet de faire le point a mi-semestre de l'action municipale. C'est aussi l'occasion de vous rappeler les différents services mis à votre disposition, de mettre à l'honneur et de saluer le travail accompli au quotidien par l'ensemble du personnel communal.*

Le premier trimestre a été réservé à l'analyse de la situation financière et des résultats de clôture de l'exercice 2011, au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion et à la préparation du Budget Primitif avec la plus grande rigueur.

C'est donc un budget qui a été voté par le Conseil Municipal le 29 mars 2012. Il a été élaboré en bénéficiant des résultats des clôtures excédentaires de l'exercice 2011 et du maintien des taux d'imposition pour les taxes d'habitation et foncière. Je rappelle que ces taux communaux n'ont pas été augmentés par le Conseil Municipal depuis 2004.

*Ce 42^{ème} numéro de notre journal vous présente un événement très important : **le 1er numéro du journal de l'école des Bréviaires** « Le Bruyerois des Petits ». Au nom du conseil municipal j'adresse mes félicitations aux enfants et aux enseignants de l'école communale.*

En illustration, vous trouverez, ci-joint, les comptes rendus des Conseils Municipaux. Vous pourrez consulter l'intégralité de ces documents en Mairie ou sur le site des Bréviaires.

Pour terminer, nous avons encore, à court terme, des obligations municipales à remplir. Après les élections présidentielles, les législatives vont mobiliser les élus et le personnel communal.

Chacun d'entre vous aura l'occasion d'écouter ou de lire les promesses des candidats et de voter, je l'espère en toute sérénité, selon sa conscience, ses valeurs et ses convictions personnelles.

Je vous souhaite bonne lecture.

*Le Maire,
Yves MAURY*

Élections

1^{ER} TOUR DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES... DEVOIR CIVIQUE



CETTE PME QU'ON APPELLE LA « MAIRIE DES BRÉVIAIRES »...

Comme toute entreprise, la Mairie des Bréviaires fonctionne grâce aux femmes et aux hommes qui y travaillent quotidiennement, souvent dans l'indifférence générale, parfois face à « l'impatience » de certains « clients » que l'on nommera pour l'occasion « les administrés »...

En effet, qui, parmi nous, peut imaginer les compétences requises pour la réalisation de tâches intéressant des domaines aussi divers que l'Urbanisme, le Droit Administratif, la Comptabilité Publique l'Etat Civil...

La Mairie produit des services et elle administre ! Son personnel est « Fonctionnaire Territorial » et n'a pas le statut des « Fonctionnaire d'Etat »... Il ne peut donc être sujet à réflexions de la part de certains en assimilations à quelques qualificatifs ayant traits à l'image de la Fonction...



Cette ambiguïté levée, il convient de rappeler tous les sujets traités dans cet édifice datant de 1903 que nous côtoyons tous les jours et à l'intérieur duquel nous allons chercher les réponses aux questions que l'on pose dans la vie quotidienne :

- **Ecole** : cantine, garderie, études, voyage scolaires, salles de classes, réglementation pour mineurs, sorties du territoire.
- **Etat Civil** : déclarations et démarches relatives aux identités, recensement, listes électorales, mariages, naissances, décès, Gestion du Cimetière.
- **Urbanisme** : élaboration mise à jour et gestion du POS (Plan d'Occupation des Sols), conformité des permis, en relation avec la DDT (Direction Départementale des Territoires), observation des réglementations.
- **Assainissement** : élaboration des réseaux, entretien des constructions, mise à jour des installations des stations d'épurations.
- **Travaux** : voiries, déneigements, nettoyage, Espaces verts, Bâtiments Communaux avec leurs transformations ou leurs adaptations, Ecole, Eglise et Cimetière.
- **Finances** : fiscalité, demandes de subventions aux financeurs, Conseil général, Communauté de Commune, Régions et Etat.

DANS CETTE LISTE À LA PREVERT... QUI FAIT QUOI ???

Chacun aura compris que, devant une telle diversité de sujets la polyvalence est nécessaire entre les agents, au moins pour les tâches que nécessitent les réponses aux questions courantes.



C'est ainsi qu'*Annick Catherine*, qui se trouve à l'accueil physique et téléphonique, complète activement son emploi du temps par les **Services d'état civil** : actes, mentions administratives concernant les mariages et les décès, préparation des documentations, demandes de pièces, livrets de familles, correspondances avec les administrations, mise à jour des **listes électorales** (nationales et européennes), rédaction des procurations.

Elle se charge également de la gestion administrative du **CCAS** : Rédaction des procès verbaux des réunions de commission aux 14 membres, envoi des invitations relatives aux manifestations aux intéressés.

La **Caisse des écoles** requiert les mêmes prestations avec ses convocations aux réunions, les rédactions et les envois des comptes rendus.

L'Ecole, par elle-même avec ses 144 enfants, occupe son planning 2 heures par jours :

- *La Cantine* son planning et ses commandes hebdomadaires de repas, qui sont souvent modifiées car elles doivent être rédigées une semaine à l'avance et transmises au personnel périscolaire.
- *Les factures mensuelles* correspondantes sont envoyées à la Trésorerie ainsi que la gestion de leurs règlements et leurs relances...
- Enfin, et c'est rien de l'exprimer car il s'agit de prestations non suivies, de réponses spontanées aux demandes formulées par nous, visiteurs ponctuels : Les rédactions, accompagnées des démarches de communications avec les administrations des collectivités locales, concernant :
 - Les demandes de sorties de territoires pour les mineurs (10 en 2011)
 - Les certificats d'hérédités
 - Les cartes nationales d'identité
 - Les avis de recensement
 - Les inscriptions sur les listes électorales.. c'est la période !
 - Les autorisations de manifestations sportives

De façon plus festive, **Annick Catherine** envoie les invitations aux Bruyérois et assure la gestion des manifestations des associations Bruyéroises et de la Salle des fêtes (contrats de locations, assurances, etc....)

Elle termine ses soirées du lundi de 16h30 à 18h00 en assurant l'étude surveillée pour 12 élèves.

Rappelons que le personnel de Marie est à votre disposition :
Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h.00 et de 14h00 à 17h00,
Le Samedi jusqu' à midi.

LA PARTIE IMMERGÉE DE L'ICEBERG : LE SERVICE ADMINISTRATIF ...

Celles que l'on ne voit pas sont situées dans un bureau retiré, à l'abri de l'agitation des allées et venues et des demandes de renseignements sporadiques nécessitant une disponibilité immédiate :



Le secrétariat général, les ressources humaines, les marchés publics et les finances sont confiés à **Corinne Mouteaux**.

C'est ainsi qu'elle reçoit, rédige, répond à plus de 2200 courriers par an sous diverses formes.

Après avoir assisté aux Conseils Municipaux au cours desquels elle prend ses notes à la volée, elle en rédige les procès verbaux (qui sont à votre disposition): ces Conseils Municipaux sont précédés bien sur par les convocations et les rédactions des ordres du jour.

R.H. municipale, elle gère 12 agents dont 10 Titulaires : Les carrières (un peu particulières dans l'administration), les établissements des paies, charges sociales, retraites, congés, et « concours administratifs » sont autant de dossiers qui sont présentés au Maire pour acceptation par le conseil Municipal, notamment pour ce qui concerne les évolutions de carrières.

Le secteur financier couvert par **Corinne Mouteaux** revêt 3 volets :

- **Le traitement comptable pur**, dont elle assume la responsabilité : passages d'écritures en comptabilité « publique » pour présentation à la Trésorerie. La conclusion est la validation du « compte administratif », point de passage obligé avant l'ouverture d'un autre exercice.
- En amont, après que le Maire et le conseil Municipal en aient défini les grandes lignes, elle a en charge **la construction comptable du Budget** pour présentation au vote.

Dans ce budget figurent les investissements dont certains font l'objet de procédure de Marchés Publics qui nécessitent l'élaboration de dossiers, (publicité, ouverture des plis et mises en application des marchés) soit en « Procédure adaptées » soit en « Appel d'Offre » : La différenciation de ces deux types de marché est fonction des montants d'investissements.

La Municipalité ne finançant qu'une partie des dépenses prévues en investissement, ces dernières sont sujettes à demandes de subventions auprès des différentes collectivités : Etats, Région, Départements, Communauté de Communes : Leurs établissements, rédactions, suivis, envois et relances sont confiés à Corinne qui a ainsi assuré le suivi d'un budget communal de 1.276.291€ et d'un budget Assainissement de 822.688 € : (L'assainissement comprend notamment les travaux de la station d'épuration).

Taxes et impôts : Dépenses = ressources ! Corinne Mouteaux organise les « Commissions Communales des Impôts, et assure le suivi des établissements des taxes de raccordement et des taxes locales d'équipement.



Encaissements et paiement :

Sophie Guyonvarch, s'en charge !

Elle émet les mandats tant pour la Mairie, que pour le CCAS, et la Caisse des écoles), 264 émissions de titres de paiement ont été rédigées, (soit l'équivalent des encaissements des factures clients du « privé »)

Les comptabilités du **CCAS** et de la **Caisse des Ecoles** est également placée sous sa responsabilité.

Personnes âgées : Certains Bruyérois bénéficient de la « **télé Assistance** » : Ce sont des procédures que Sophie observe quotidiennement pour garder ce système en « veille » de sécurité indispensable.

Le Cimetière : La tâche est moins « courante » car elle nous « rappelle à l'ordre » à chaque intervention administrative : Le cimetière est comme une copropriété... il y a transactions à chaque « achat » ou « expiration » des « concessions »... Sophie les gère.

L'Urbanisme

Chacun connaît la complexité et la suggestion générée par la demande d'un permis de construire

Sophie Guyonvarch est en charge de la constitution de ces dossiers, et veille à leurs conformités en regard des diverses réglementations de l'urbanisme.

C'est ainsi qu'elle manage les permis de construire, les Déclarations Préalables de Travaux, les préparations des certificats d'Urbanismes en vérifiant les zones en regard du règlement du Plan d'Occupation des Sols, des Coefficients d'occupations des sols etc....). Elle instruit également les Renseignements d'urbanismes et les DICT (Déclarations d'Intention de commencement de Travaux)

Ainsi, un total de 104 dossiers a été finalisé avec la DDT (Direction Départementale des Territoires) après les différents allers / retours nécessités par les demandes de documents et justificatifs générés par la « voracité » de l'Administration.

Rappelons en le circuit : Le demandeur rédige son dossier, le dépose en Mairie pour vérification et complément de pièces, lequel est envoyé à la DDT qui a un délai de 2 mois pour instructions.

La DDT le retourne en Mairie très souvent pour un complément de pièce nécessaire à la délivrance finale après, en général, 3 mois d'instruction.

Etude surveillée

De 16 heures 30 à 18 heures, certaines de nos « petites têtes blondes » restent à l'école.

Sophie Guyonvarch assure l'étude surveillée 3 fois par semaine (les mardi, jeudi et vendredi) pour 17 élèves. Son rôle, pourtant, ne se limite pas à celui d'une « surveillante », contrairement au « titre ci-dessus »

Comme tout personnel éducatif, elle doit porter son attention jusqu'à une certaine aide au devoir du soir, impliquant explication, pédagogie et patience...

...On est alors bien loin de l'Urbanisme et des encaissements !

LES SERVICES TECHNIQUES :



Chacun connaît les deux « anges gardiens » des Bréviaires par leurs prénoms :

Didier et Régis !

Chaque Bruyerois a déjà vu Didier sur les routes en hiver aux commandes du « Tracteur » en déneigement et réalisant ainsi des bandes de roulements que beaucoup de nos voisins de la CCE nous envient. En été, nous avons tous entendu et vu Régis sur la tondeuse prenant soin des espaces verts communaux, du terrain de foot aux trottoirs... Mais peu de gens savent quelles tâches ils réalisent dans l'ombre, sans que nous entrevoyions les gilets jaunes fluorescents...

Les stations d'épuration :

Celle de la Grange du Bois nécessite une intervention annuelle de nettoyage et de « coupage de roseaux » après que ces derniers aient rempli leurs tâches de transformateur bio-chimique.

Celle située rue Neuve réclame un dégrillage bi-annuel : Ce travail consiste à extraire des « cuves » les déchets solidifiés résultants des traitements mécaniques des effluents...

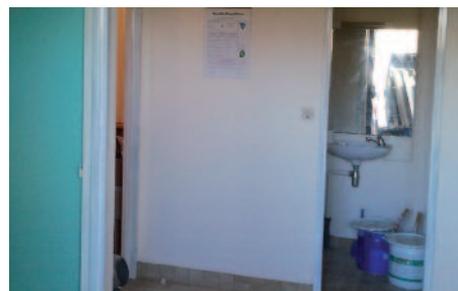


Annuellement, il y a l'épandage qui consiste à disperser sur les champs prévus et autorisés, les boues après traitement : ce sont des engrais naturels qui « parfument » l'air ambiant lors de l'opération.

Les réseaux d'assainissement nécessitent des interventions permanentes de maintenance sur les pompes de relevages, des vérifications de niveaux dans les canalisations, de désengorgement notamment en cas d'orage,...

La maintenance des bâtiments communaux, recouvrant la peinture, les dépannages électriques ou la plomberie, les fuites diverses...

La rénovation des locaux communaux, comme celle qui a été réalisée dans les vestiaires du terrain de foot.



Les voiries publiques, avec l'entretien des trottoirs, ou tout simplement leur création par pose de graves, les nettoyages des abords de la mairie de l'école et de l'église, les rebouchages des trous et ornières, parfois en lieu et place de l'ONF, occasionnées par le gel et la circulation sur les routes encore gelées.

Lors des **fêtes et événements municipaux**, ils assurent la mise en place des lumières et guirlandes, le transport et montage des tentes, chaises et tables, l'installation de la sonorisation portable.

Ses Services

AU PRINTEMPS, ce sont **les coupes des bas cotés** des routes avec l'épareuse, le curage des fossés, l'arrosage des massifs municipaux et la taille des haies.

EN ÉTÉ, ce sont les préparations, aménagements et réparations des bâtiments municipaux et des matériels.



Régis
Didier



L'imagination créative n'est pas en reste : C'est ainsi que le « Kubota » petit tracteur d'espace vert, s'est vu doté d'une « lame bulldozer », conçue, soudée et réalisée dans le bâtiment technique pour effectuer le « déneigement des trottoirs et petites surfaces inaccessibles »

Ce nouvel engin sera donc opérationnel pour l'hiver 2012

LES SERVICES AUX ENFANTS... LE « PÉRISCOLAIRE »...



Les journées des jeunes Bruyérois commencent tôt ... du Lundi au vendredi (hors mercredi)

L'ex Maison « Caron » devenue « **Halte garderie** » est en effet ouverte dès 7h00 chaque matin . Une dizaine d'enfants de 3 à 10 ans sont accueillis par **Elisabeth Chompton**, qui les «met en éveil» jusqu' à 8h30 avant de les conduire tous ensemble à l'école... Remarquons que les deux établissements sont situés sur le même trottoir, ce qui facilite la sécurité des «allers retours».



Elisabeth Chompton

Puis, ce sont les déroulements des cours dispensés par les professeurs d'école, assistés de **Valérie Gaudemer** et de **Martine Jeannin**, à l'école maternelle, toutes deux personnel communal.

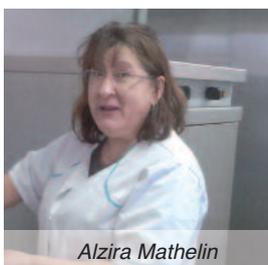
A partir de 11h30 c'est le « **Rush Cantine** » pour deux services d'une heure chacun... 100 repas préparés et servis par **Alzira Mathelin, Elizabeth Chompton, Bich Trinh Dinh, Martine Vallienne, Isabelle Bellengier** et **Martine Jeannin**



Valérie Gaudemer

Repas préparés implique, après la mise en tranche du pain approvisionné chez Sylvie, la mise en place de paniers repas pour les menus spécifiques en raisons des allergies, régimes divers, la disposition des tables, chaises et couverts dans la Salle. Puis c'est la « répartition » des portions par couvert et pour chaque plat : Entrée plats, fromages et desserts, soit quelques 400 gestes d'« équité » à réaliser !

L'ambiance « musicale » de la cantine trouvant sa fin à 13h30, il reste à la nettoyer et à la ranger jusqu'à 14h30.



Alzira Mathelin

La polyvalence étant une des caractéristiques du Personnel Communal, il assure les prestations d'entretien / nettoyage des locaux de 16H30 à 18H00 avec **Valérie Gaudemer, Martine Vallienne, Bich Trinh Dinh, Alzira Mathelin** et **Elizabeth Chompton**.

Il s'agit du lavage quotidien des sols des locaux de la maternelle et de la lingerie, du nettoyage approfondi des sanitaires, des sols restaurant et locaux annexes ainsi que des classes primaires. L'entretien de la salle des fêtes, de la bibliothèque, salle associative, salle Jubin est assuré 2 fois par semaine par **Isabelle Bellengier**.



Bich Trinh Dinh

16H30 ! L'école est finie !!... sauf... pour les 30 enfants qui retournent ou vont à la garderie jusqu'à 18h45.

Accueillis par **Isabelle Bellengier** et **Martine Jeannin**, ils vont prendre leurs goûters préparés par leurs « hôtesse » et participer, à l'intérieur ou à l'extérieur, à des jeux et lectures, animées ou racontées par ces mêmes hôtesse pédagogiques!



Martine Vallienne



Isabelle Bellengier & Martine Jeannin

R.Sadoux

ILS NOUS ONT QUITTÉS

Fabien DELBES le 1/01/2012

« Laetitia, Estelle, Pascale, René et toute leur famille, très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées, vous expriment leurs plus vifs remerciements. »

Florence OBERTHUR le 16/12/2011

François ROBERT le 6/12/2011

LES NOUVEAUX NÉS:

Gabin GOUET à Rambouillet le 16/01/2012

Sophia LEMMET à Poissy le 24/01/2012

Stella PEREIRA à Rambouillet le 26/01/2012

ça s'est passé

LES VOEUX DU MAIRE

Comme chaque année, Monsieur Maury a présenté ses vœux pour 2012 devant une assistance nombreuse parmi laquelle on pouvait remarquer Gérard Larcher, Sénateur Maire de Rambouillet, ainsi que divers représentants des communes de la CCE.



LA GALETTE DES ROIS

Les seniors, conviés à tirer les rois, n'ont pas boudé leur plaisir et ont tenté leurs chances... Deux éminents personnages sont « tombés » sur la fève et se sont ainsi « couronné » eux-mêmes, à la manière de Napoléon !



SOIRÉE COUNTRY

Exercice banal que celui de ces Bruyérois qui s'appliquent à la danse d'outre Atlantique après avoir bu et devisé au cours de cette soirée qui s'est terminée à 1h00 du matin.



VIDE GRENIER (CAISSE DES ÉCOLES)

Cette manifestation annuelle est réalisée, rappelons-le, au profit de la Caisse des Ecoles : cette dernière permet notamment de participer au voyage en classe découverte et d'aider ainsi les parents. Le vide Grenier 2012 a rencontré un grand succès : Merci aux différents acteurs « bénévoles et permanents » que l'on se doit d'aider en lançant un appel aux nouvelles bonnes volontés pour l'an prochain afin de procéder au montage et démontage des tentes.



SORTIE DE LA SECTION RANDONNÉE DE L'ASLB

Sortie de la section randonnée de l'ASLB. Après le repas annuel de la section au lycée hôtelier de Rambouillet, nous avons randonnée dans le parc du château, 21 personnes présentes. Si vous voulez venir nous rejoindre, rendez-vous tous les jeudis à 13 h 45 (sauf vacances scolaires) sur le parking de la salle des fêtes.



SOIRÉE BISTROT

Certains se sont mépris en pensant que cette soirée n'était réservée qu'aux « Buveurs »... du soda à la Bière !!

Ils ne sont pas venus ! Non ! non ! ils se sont trompés ! il y avait aussi des jeux de boules, de cartes, de palais, des baby foot ou autres jeux de société qui ont fait rester les participants jusqu'à 1h30 le Samedi matin !!



Qu'on se le dise pour l'année prochaine : Devra-t-on rebaptiser « La soirée Bistro » ?



MATCH D'IMPROVISATION THEATRALE

organisé par LA COMPAGNIE LES PETITES PORTES

Une première pour la toute nouvelle équipe d'impro " Les Brev'impro" qui affrontait l'équipe du Mesnil-saint-Denis, le mercredi 14 mars à la salle des fêtes. Le match était arbitré par Papy de la ligue d'impro de Trappes.

L'équipe des Bréviaires a gagné de 1 point!

Il y avait une bonne ambiance dans le public et dans la "patinoire"!

Un nouveau match aura lieu le vendredi 29 juin à la salle des fêtes. Venez nombreux.

MC FORMENTY



CCAS

LES POUBELLES : RAPPEL

Après que les éboueurs aient vidé vos poubelles dans les camions du SICTOM... Merci de les rentrer chez vous et de ne pas les laisser sur le trottoir les jours suivants... Ces objets ne sont pas forcément agréables à l'œil de votre voisin !

LUTTE CONTRE LE BRUIT : RAPPEL

ARRÊTÉ DU MAIRE - LUTTE CONTRE LE BRUIT N°2011-08

Le Maire de la Commune LES BREVIAIRES,

- **Vu** le Code de l'environnement et notamment l'article L.571-1 à L.571-26, R 571-1 à R571-97 ;
- **Vu** les articles L 2212- 2 (2°), L 2214-4 et L 2215-7 du Code des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** les articles L 1311-1 et 2, L 1312-1 et 2, L 1421-4, L 1422-1, R 1334-30 à R 1334-37 et R 1337-6 à R 1337-10-1 du Code de la Santé Publique ;
- **Vu** le code pénal et notamment ses articles R 610-5 et R 623-2 ;
- **Vu** le Code de procédure pénale et notamment son article R 15-33-29-3 ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral N° 08-038/DDD relatif à la lutte contre le bruit dans le département des Yvelines et ses annexes ;
- **Considérant** que toutes nuisances sonores constituent une atteinte à la tranquillité des personnes et qu'il convient de rappeler les dispositions réglementaires prévues dans ce domaine,
- **Considérant** que la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 a mis à la charge du Maire le soin de réprimer les atteintes à la tranquillité publique en ce qui concerne les bruits de voisinage,

A R R E T E

Section 1 : principes généraux

Article 1er : Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Article 2 : En règle générale l'arrêté préfectoral N° 08-038/DDD et ses annexes s'appliquent.

Section 2 : bruit dans les propriétés privées

Article 3 : Par dérogation à l'arrêté préfectoral sus visé et notamment son article 10, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuses raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 12 h 00 et de 14h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9h 30 à 12h 00 et de 15h 00 à 19h 00
- Les dimanches et jours fériés : INTERDIT

Article 4 : Le Maire de la Commune des Bréviaires, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RAMBOUILLET, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES BREVIAIRES, le 19 avril 2011

Le Maire,
Yves MAURY

LE HARAS NATIONAL DES BRÉVIAIRES

Le Haras National des Bréviaires vous propose également sur réservation :

un spectacle Equestre avec Lucien Gruss du 11 au 14 octobre et un spectacle de Noel du 19 au 22 décembre 2012."

Nous organisons aussi un prestigieux **concours d'attelage de tradition** qui aura lieu les **22 et 23 septembre au château de Rambouillet** (entrée libre)"



Venez découvrir, dans un écrin de verdure la vie d'un haras, le travail des agents ainsi qu'une présentation d'étalons de l'équipe spectacle des Haras nationaux

Reprise des visites/spectacles en 2012

Visites individuelles à 14h30, sans réservation préalable les :

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre
Samedi	07	05	02	07	04	08	/	03
Mercredi	18 / 25	23	08 / 27	04	/	26	31	/

Tarif adulte : 8 € ; enfant : 6 €

Visites de groupes toute l'année sur réservation

Haras national des Bréviaires 78610 Les Bréviaires

Tel : 01 34 57 85 30 - Fax : 01 34 84 60 57

Blog : halledefrance.blogcheval.net/ facebook: Haras des Bréviaires www.haras-nationaux.fr

PROFITEZ DU BALADOBUS



Navette touristique, les dimanches et jours fériés
<http://www.parc-naturel-chevreuse.fr>

Vous souhaitez visiter et parcourir la Vallée de Chevreuse, vous n'êtes pas véhiculé ou vous préférez utiliser les transports en commun ?
 Empruntez le Baladobus !

Partez à la découverte des plus beaux sites touristiques du Parc et de ses chemins de randonnée depuis les gares SNCF de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et de Rambouillet.

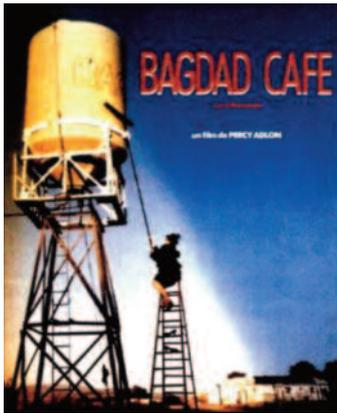
En 2012 deux nouveaux arrêts Baladobus vous sont proposés depuis la gare de Saint-Rémy-lès-Chevreuse : le premier à l'Hôtel de La Chapelle (Milon-la-Chapelle), l'autre au Manoir de Sauvegrain (Saint-Lambert-des-Bois).



COMPAGNIE "LES PETITES PORTES"

Souvenez vous : L'an dernier, ces artistes en herbe nous avaient époustoufflé par leurs talents d'improvisation !

Que nous réservent ils cette année ? Ne manquez pas de venir les applaudir **le 12 mai prochain salle des fêtes à 20h30 ! "A quoi on joue"**



CINÉ CLUB : BAGDAD CAFÉ

Vendredi 15 juin

Réalisé en 1987 par Percy Adlon Avec Marianne Sägebrecht, CCH Pounder, Jack Palance

Après une scène de ménage, Jasmin atterrit au Bagdad Café, motel minable entre Disneyland et Las Vegas. La patronne, Brenda, tapageuse et insatisfaite, règne sur tout un petit monde de routiers et de personnages énigmatiques. Peu à peu, Jasmin se fait apprécié de tous et remet même le café à flot grâce à "Magic", une boîte de magie avec laquelle elle monte des tours, assistée de Brenda.



SOIRÉE TAEKWONDO

Pour la quatrième année consécutive, la section Taekwondo de l'ASLB vous présente son spectacle de fin d'année.

Comme les années précédentes, nous vous raconterons une histoire pleine de rires et d'aventures qui permettra aux enfants (et aux adultes) de vous montrer ce qu'ils savent faire.

Venez nombreux encourager nos petits taekwondoïstes **le samedi 30 Juin 2012 à 19h45**. Ce **spectacle gratuit** est ouvert à tous les Bruyérois et à leurs invités."



3ÈME EXPOSITION "IMAGES EN TEXTES"

L'Atelier des Etangs des Essarts et le Cercle de poésie Sylviane Duroy des Bréviaires

vous invitent à leur exposition annuelle qui aura lieu à la Salle des fêtes **du 1 au 3 Juin de 10h à 12h30 et de 14 h à 19h**



EXPOSITION JAN HENDRIX

Du 8 au 30 septembre prochain, l'artiste Jan Hendrix, hollandais vivant au Mexique et internationalement connu pour ses œuvres inspirées de la forêt de Rambouillet exposera chez :

"Cillart, Galerie de la Houssine"

Son œuvre explore tous les domaines, depuis le dessin, l'estampe, les sculptures...

www.janhendrix.com.mx - Galerie Cillart : cillart@free.fr

Samedi et dimanche de 16h à 19h, ou tous les jours sur rendez-vous
Plus d'information, recevoir une invitation : Tél. : 01 34 87 03 27

PRÉPARATION MILITAIRE MARINE : 20 JOURS POUR CHANGER D'AIR !



PMM ? Trois lettres qui désignent une formation bien particulière : la Préparation Militaire Marine. Basée à Versailles, elle offre l'occasion unique de pouvoir découvrir la Marine et s'initier aux métiers de la mer.

La Préparation Militaire Marine (PMM) : une formation gratuite et qualifiante

La PMM est un stage militaire et maritime avec des formations théoriques et pratiques. Chaque stagiaire reçoit une formation générale sur la Défense et la Marine, une formation militaire et maritime et une formation aux premiers secours.

Le Centre Colbert à Versailles accueille les jeunes, garçons ou filles, de tous niveaux scolaires. Totalement gratuite, la préparation militaire marine est parfaitement compatible avec les études, elle n'empiète pas sur la scolarité car les activités sont proposées le week-end. La formation débute fin octobre et se termine fin mai, elle est répartie sur 15 samedis.



La formation est organisée dans les installations de la caserne Joffre-Drouot, boulevard Sout, à Versailles –Satory. Accessible par les transports en communs : train, RER et bus.

Pendant les vacances scolaires de février ou d'avril, les stagiaires effectuent une période bloquée à Brest où ils vont visiter les différents types de bâtiments de guerre ou sites militaires, pratiquer des exercices de sécurité, faire du tir.

Tout au long du cycle les préparateurs participent à des cérémonies militaires et patriotiques où ils contribuent au rayonnement de la Marine.

Le programme de la PMM :

Ecole de Manœuvre, de navigation, maniement des armes, formation aux premiers secours, sorties à la mer, visites de bâtiments de guerre.



La PMM est l'occasion :

- d'obtenir l'attestation « prévention et secours civiques de premier niveau » (PSC1) ;
- de bénéficier d'une sortie en mer à bord d'un bâtiment de la Marine nationale ;
- d'apprendre les rudiments du maniement des armes (tirs au FAMAS) ;
- d'obtenir le brevet PMM.

Le plus ?

Que ce soit pour découvrir la Marine ou préparer un engagement, chacun a l'opportunité de vivre en 20 jours une expérience unique. La préparation militaire marine permet d'acquérir l'esprit d'équipe et le sens de l'effort. Pour tous la PMM est une expérience inoubliable et enrichissante, synonyme de dynamisme, d'esprit de groupe et de dépassement de soi.

Et si vous étiez marin sans le savoir ? Pour le vérifier tentez l'aventure !

Le mot du Chef de centre

« La PMM est une autre façon de découvrir la Marine. Ce stage offre une ouverture sur toutes les spécialités de la Marine, c'est une formation intéressante et très complète ! Beaucoup de stagiaires finissent par révéler leur personnalité au cours du stage. Certains viennent chercher un cadre et des repères, d'autres viennent affermir leurs projets professionnels. Nous sommes fiers de pouvoir leur offrir cette possibilité. »

Pour postuler :

Être de nationalité française / Avoir entre 16 et 23 ans / Être apte médicalement / N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation / Aucun niveau scolaire particulier n'est nécessaire.

Pour le plaisir de respirer un peu l'air du large, et peut-être plus si affinités, renseignez vous et inscrivez-vous auprès des CIRFA.

CIRFA MARINE DE VERSAILLES
 7, rue des chantiers 78000 VERSAILLES
 Téléphone : 01 39 25 92 00 ou 01 39 25 92 17
 Email : cirfa.versailles@marine.defense.gouv.fr
 Sites : www.etremarin.fr <http://pmmcolbert.free.fr/>

Le Bruyérois des Petits

Numéro 1

SOMMAIRE

- Le Conseil des enfants p. 1
- L'école autrefois p. 2
- Le château de Versailles p. 3
- La piscine p.4
- Les échecs p. 4
- Environnement p. 5
- Ecologie p. 5
- Cuisine p. 5
- Littérature et cinéma p. 6
- Prévention routière p.7
- Défi-dictée p. 7
- Loto p. 7
- Humour p. 8



EDITORIAL

L'école sous la neige... Les enfants l'attendaient avec impatience.

Quoi de mieux pour illustrer le premier numéro du journal de l'école?

Cinq mois se sont déjà écoulés et les occasions de jouer les petits journalistes n'ont pas manqué: une sortie-cinéma pour les CP, CE1, CE2, une visite du château de Versailles pour les CM1, CM2 ainsi que de nombreuses autres activités vécues à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école pour la plus grande joie des enfants.

Tout cela est à découvrir dans *Le Bruyérois des Petits*, le journal de l'école des Bréviaires.

Les enseignants

LE CONSEIL DES ENFANTS

Du CP au CM2, tous les ans, il y a des élections pour les élèves aussi.

A quoi sert le Conseil?

Le Conseil sert à développer les idées des classes. On peut modifier ce qui ne va pas dans notre école et donner notre avis.

C'était au premier Conseil de cette année que nous avons trouvé le nom de notre journal. Mais pour accéder à ce conseil, il faut avoir été élu délégué ou suppléant de l'année!

Le déroulement des élections

Chaque élève volontaire prépare sa campagne électorale (affiche, discours devant la classe, ...). Les votes ont donné un premier

tour avec quatre candidats. Au second tour, on a déterminé les délégués et les suppléants.

Le premier Conseil d'enfants

Il a eu lieu mardi 22 novembre. L'ordre du jour était la fabrication de ce journal.

Les délégués des classes pour cette année sont:

CP: Lilou

CE1: Adrien et Lucas

CE2: Roméo

CM1: Clémence et Damien

CM2: Agnès et Antoine

Agnès, Antoine, Eva, Fanny CM2

HISTOIRE

L'école d'autrefois



"Il y avait une école de garçons et une école de filles."

Mme Ceypek, qui a connu l'école il y a longtemps a répondu aux questions des élèves de la classe de CE1-CE2 à propos de l'école d'autrefois.

A quel âge vous êtes entrée à l'école?

"Je suis entrée à l'école à 2 ans, vers 1935."

Quels jours de la semaine les élèves allaient à l'école?

"Les lundi, mardi, mercredi, vendredi et le samedi toute la journée. Le jeudi on se reposait."

Les vacances étaient-elles les mêmes que celles d'aujourd'hui?

"On avait des vacances à Noël, à Pâques. Les grandes vacances ne commençaient jamais avant le 14 juillet et on recommençait début octobre. Les enfants aidaient les parents dans les champs pendant la moisson."

Combien d'élèves environ y avait-il dans une classe?

"C'était des classes à plusieurs niveaux. Le nombre d'élèves variait en fonction des années. En général, il y en avait une trentaine."

Les filles et les garçons étaient-ils dans la même classe?

"Non, il y avait une école de garçons et une école de filles. Ou bien les bâtiments étaient différents, ou bien il y avait deux portes d'entrée sauf pour les petits entre 2 et 5 ans."

Comment étaient habillés les élèves pour aller à l'école?

"Ils portaient une blouse. Dans certaines écoles, la couleur était imposée, en général c'était le bleu ou le noir."

Comment était votre salle de classe?

"Elle était aussi grande que la vôtre mais les bureaux des élèves étaient très différents. C'étaient des pupitres en bois inclinés avec des cases en dessous. Il y avait une table pour deux enfants et les bancs étaient attachés à la table. Le bureau était sur une estrade."

Quand arrivait la fin de l'année, chacun apportait un petit bout de verre. Il fallait gratter les bureaux pour enlever les tâches d'encre et les rendre propres pour les élèves de l'année suivante. Régulièrement, les encriers étaient renversés."

Avec quoi écrivaient les enfants?

"Au début, ils écrivaient avec un crayon puis ensuite ils utilisaient un porte-plume avec une plume sergent major au bout. C'était une plume très longue et très pointue. On faisait beaucoup de grosses tâches au début avec ces plumes."

Est-ce que les élèves avaient des punitions?

"On pouvait aller au coin, copier des lignes ou se faire mettre à la porte. Dans mon école, une fenêtre de la classe donnait sur une rue passante. Celui qui faisait une très grosse bêtise devait porter un bonnet d'âne et monter sur une table pour que les gens le voient de la rue."

Est-ce que les élèves avaient des récompenses?

"Il y avait des annotations dans le carnet de note. Si on avait bien travaillé, on pouvait avoir des images ou des bons points. A la fin de l'année, il y avait une remise de prix. En fonction des résultats de l'année, on avait plus ou moins de livres."

Quels étaient les jeux en récréation?

"Les filles faisaient des rondes. Elles jouaient à la marelle, à la balle ou aux osselets. Les garçons jouaient surtout aux billes."

Si Versailles m'était conté... La visite du château de Versailles

La chapelle

La chapelle est l'endroit où le roi se rendait tous les jours vers dix heures du matin pour écouter les prières et les chansons religieuses que les enfants chantaient.



Il y avait trois niveaux dans cette chapelle :

- les gens étaient tout en bas,
- le roi était à l'étage,
- la colombe qui représentait Dieu était au plafond.

Charlotte et Alexandre CMI

L'antichambre du roi

Dans l'antichambre, le roi mangeait et se lavait. Il mangeait dos à la cheminée devant des dizaines de personnes. Les serviteurs préparaient des plats pour le roi qui était très gourmand.

Le roi avait des goûteurs qui

goûtaient les plats avant lui pour vérifier qu'ils n'étaient pas empoisonnés. Il mettait ses couverts dans une boîte fermée par un cadenas pour que personne n'y touche.

Le roi se lavait sans eau parce qu'on pensait, à cette époque, que l'eau pouvait faire du mal.

Pauline et Axel CMI

L'emploi du temps du roi

Le réveil : Son premier valet réveillait le roi et son médecin venait l'ausculter.

Le petit-déjeuner : Le roi prenait son petit-déjeuner devant sa fenêtre pendant que les courtisans le regardaient manger.

Le dîner : C'était en fait le déjeuner. Le roi mangeait aussi dans sa chambre mais il ne



mangeait pas la même chose qu'au petit-déjeuner.

Le coucher : Il dormait dans un lit brodé d'or. Mais c'est aussi l'endroit où il est mort.

Le lit du roi n'est pas très grand parce que les gens à cette époque ne dormaient pas entièrement couchés mais presque assis. La position couchée était celle des morts.

Yanis et Loona CMI

La galerie des glaces

Elle est constituée de 360 carrés de miroirs de 70 cm de côtés. Louis XIV y allait une fois dans la semaine de 23 heures à minuit pour assister au bal. Il y avait de grands lustres de cristal et des centaines de bougies pour éclairer la salle. L'électricité n'existait pas à cette époque !

La Galerie Des Glaces est immense : elle mesure environ 75 mètres de longueur et 10,50 mètres de largeur. Sa hauteur est de 12,30 mètres.

C'est le lieu le plus beau du

château de Versailles. Elle est prolongée du côté Nord par le Salon de la Guerre et du côté Sud par le Salon de la Paix.

Ses dix-sept grandes fenêtres donnent sur les jardins. Elle a été commencée en 1678 et sa voûte est décorée de peintures et de fresques du peintre Charles Le Brun marquant le règne de Louis XIV et de son gouvernement. Le trône du Roi siège au fond de La Galerie Des Glaces.

Antoine, Clémence CMI

Lorie, Iris, Flavie, Estelle L, Nina CM2



La piscine à l'école



La piscine à l'école, c'est pour apprendre à nager. Au début, il faut se doucher. Après, les maîtres- nageurs nous appellent. Parfois on peut mettre la ceinture (groupe 2). Parfois, on prend des frites (groupes 1 et 2). Après on nage, parfois sur le dos ou sur le ventre. On met la tête sous l'eau. Quand on est sur le dos, on met les oreilles dans l'eau. Quand la cloche sonne, on sort de l'eau et on se redouche. Et on va dans les vestiaires pour se rhabiller. Et on rentre en car.

La classe de CP

"La piscine, c'est très bien." *Julie CP*

"La piscine, c'est très bien parce que j'aime nager." *Gaspard CP*

"La piscine, c'est super bien parce que j'aime bien sauter" *Axel CP*

"J'aime bien la piscine et j'aime bien nager et sauter." *Alexis CP*

"J'aime bien la piscine parce que j'aime bien nager." *Maxime CP*



Echecs et mat!

L'activité échecs à l'école

Nous avons pratiqué les échecs avec M. Chéron tous les jeudi matins pendant 35 minutes. Nous étions installés en deux groupes : le groupe A et B.

Les échecs est un jeu de concentration où il faut battre son adversaire. Il y a comme pièces : 8 pions, 2 cavaliers, 2 fous, 2 tours, 1 roi et 1 reine.

M. Chéron nous a appris le coup du berger, le rock et le coup de l'escalier.

Antonin, Théo, Damien, Mathys CM1

Les tournois

Chaque année, le tournoi d'échec à lieu au Perray-en-Yvelines. L'organisateur de ce tournoi est M. Chéron (notre professeur d'échecs). Le tournoi se déroule en deux fois. Les enfants de CM1 et CM2 prennent des cours tous les jeudis pendant environ 3 mois. Le premier tournoi s'est déroulé le 30 novembre 2011 et le deuxième le 25 janvier 2012. Les participants arrivent vers 14h. La première manche se déroule ensuite. Les élèves des écoles participantes s'affrontent pour faire gagner leur école.

Lorsque nous avons gagné,

nous devons aller à une table pour annoncer nos résultats. A la fin de la deuxième partie, à 16h, il y a un goûter pour les enfants. La deuxième fois il y a la remise des prix après la sixième manche.

Le classement 2011-2012

1 La Barantonnerie

2 La Louvière

3 Les Platanes

Nous sommes arrivés 8e du classement (les avant-derniers). On fera mieux la prochaine fois!

Éva, Clara, Blandine, Carla, Julia, Elliott CM2

ENVIRONNEMENT

Conseils pour bien travailler au jardin



Pour bien travailler au jardin, il faut : une pelle et un râteau, des bottes, des gants. A l'école nous utilisons des fourchettes et des cuillères. Il faut désherber. Il faut des graines ou des bulbes. Il faut planter. Il faut arroser. Il faut du soleil. Il faut de la pluie.

*Alexandre, Axel, Guillaume,
Paul, Ryan CE1*



ÉCOLOGIE

Le recyclage

Le tri des déchets à l'école

L'école recycle pour protéger la planète.

En classe, il y a deux poubelles : une poubelle pour ce qui se recycle (papier, carton et les bouteilles en plastique...). Chaque jour, elle est presque pleine. La deuxième est faite pour les déchets qui ne se recyclent pas (cartouches d'encre, mouchoirs...).

Les poubelles principales de l'école sont : la bleue et la verte.

La prochaine étape pour l'école ? Une cantine bio?

Maéva, Kevin, Carla, Elliott, Adrien CM2

CUISINE

Recette des aumonières

Garniture pour deux aumonières:

- 40 grammes de pépites de chocolat
- 40 grammes d'amandes effilées
- 1 cuillère à soupe de crème fraîche
- 1 gousse de vanille
- Sucre glace

La préparation:

1. Faites vos crêpes avec une pâte classique.
2. Fendez la gousse de vanille en deux moitiés et coupez-la en fines lamelles.
3. Faites dorer les amandes effilées dans une poêle pendant une min sur feu fort en remuant.
4. Ajoutez les pépites de chocolat, la crème fraîche. Mélangez le tout.
5. Faites réchauffer vos crêpes et disposez-les dans un plat.
6. Garnissez les crêpes avec la préparation et pliez-les en les maintenant avec les lamelles de vanille.

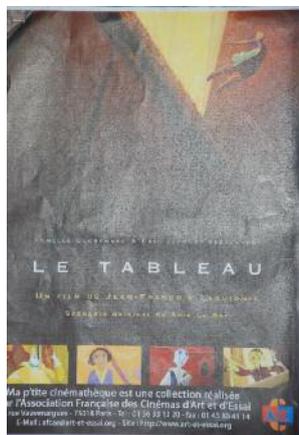
(Dégustez avec de la chantilly, une glace à la vanille ou bien de la crème anglaise).

Bon appétit!!!

Britney et Estelle CM2

LITTÉRATURE ET CINÉMA

Un film de Noël : Le tableau



C'est l'histoire d'une petite équipe qui recherche le peintre. La petite équipe s'appelle Lola, Ramo, et Plume. Ils vont aller dans le tableau de la guerre. Ils rencontrent Magenta, un petit soldat. A Venise ils rencontrent Garance. Mais comme ils ne

rencontrent pas le peintre, ils décident de se peindre tous seuls. A la fin du film, Lola rencontre le peintre.

Adrien, Athénaïs, Lina CE1

Un film à voir : Intouchables

En France, *Intouchables* a été vu par plus de 17 millions de personnes.

Les acteurs de ce film sont : Omar Sy (Driss), François Cluzet (Philippe), cela forme un duo parfait !

Driss un jeune de banlieue, qui vient de sortir de prison, se retrouve embauché, pour aider un riche handicapé paralysé de tous ses membres. C'est une vraie histoire d'amitié entre ces deux hommes qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre.

Ce que j'ai aimé
Lisa, 11 ans, Cm2 :

Ce qui m'a plu dans ce film c'est que c'était très drôle, mais c'était très émouvant aussi !

Joé, 10 ans Cm2 :

Ce film m'a plu car c'était très drôle.

Clara 10 ans Cm2 :

J'ai beaucoup aimé ce film car il m'a fait rire.

Lisa, Clara et Joé CM2

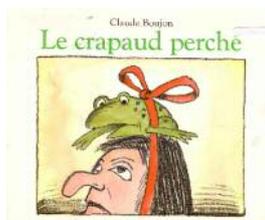
Des albums à lire et à relire



Trois souris peintres

C'est l'histoire de trois souris qui se plongent dans des pots de peinture. Elles font des taches de couleur sur une feuille blanche. Et ensuite elles découvrent les mélanges de couleur.

Lina, Margot et Ryan CE1

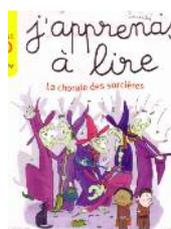


Le crapaud perché

C'est l'histoire d'une sorcière et d'un crapaud. Le crapaud ne veut plus faire les recettes. Alors il se sauve.

Justine, Lilou, Nathan,

Nolan, Rayan CP



La chorale des sorcières

C'est l'histoire de deux enfants qui fêtent halloween. Mais une chorale de sorcières reçoit des bonbons à la place des garçons.

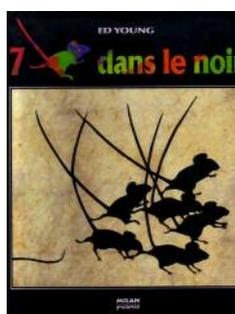
Alexandre, Guillaume CE1

Au même instant sur la terre

C'est l'histoire d'enfants qui font des choses au même instant sur la terre. Quand Benoît se lève à Paris, au même instant, au Tibet, Lilo déjeune avec sa maman et à Anadyr, Ivan rentre de l'école.

Alexis, Axel, Julie, Gaspard,

Maxime CP



7 souris dans le noir

C'est l'histoire de 7 souris qui sont aveugles. Un jour, elles découvrent une grosse chose bizarre à côté de la mare.

Chiara, Emma, Lise, Maël, Matéo CP



Trois sorcières

C'est l'histoire de trois sorcières, Scoliose, Squelette et Scorie. Tout le monde en avait peur. Mais des enfants réussissent à les faire rire.

Axel, Chloé, Paul CE1

Papiers s'il vous plaît! La prévention routière



M. Minerbe mène l'enquête en classe.

Ce matin, un gendarme et un monsieur de la Prévention Routière sont venus en classe pour nous apprendre les dangers de la route. Ensuite on a regardé un film sur les erreurs à ne pas faire en vélo (traverser n'importe comment, ne pas respecter les panneaux...). Enfin la matinée s'est achevée sur un cours au sujet des panneaux de signalisation. D'abord ils nous ont donné un questionnaire à remplir sur le vélo et sa conduite. Puis nous l'avons corrigé. L'après-midi, on est allé dans la salle des fêtes où il y avait sept messieurs de la prévention routière. On devait passer un par un et répondre à leurs questions. Nous avons appris les bases du code de la route. La prochaine fois en mars nous devons montrer nos capacités de cyclistes.

Inès, Henri, Jean et Blandine

CM2

Comment ça s'écrit déjà ? Le défi-dictée

Nous avons participé à un défi-dictée juste avant les vacances de Noël. Les élèves de CP et de CE1 se sont défiés, les élèves de CE2, CM1 et CM2 aussi. Il y avait trois élèves dans chaque équipe et les niveaux étaient mélangés.

Il y a eu plusieurs épreuves: dictée de mots, mots avec des lettres manquantes, familles de mots et lettres mélangées.

Chaque groupe devait se mettre d'accord sur une réponse et le secrétaire de l'équipe l'écrivait.

Tout le monde a été récompensé par une friandise.

La classe de CE1-CE2

Loto de la caisse des écoles : encore un franc succès !



Samedi 11 février a eu lieu le loto organisé par la caisse des Ecoles pour que les classes puissent réaliser leurs projets de classe de découverte ou de sorties. La salle des fêtes était bien remplie une fois de plus et les enfants, avec leurs parents, ont pu passer une fin d'après midi très joyeuse à placer leurs jetons sur les cases dont les numéros étaient tirés au sort. Bravo aux gagnants et merci à tous d'être venus malgré le froid.

A l'année prochaine !

Les enseignants

Blagues à part

Sacré Toto !

Toto va à l'école. La maîtresse lui demande de compter jusqu'à 10. Toto compte : « 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 ». La maîtresse lui dit qu'il a oublié le neuf. Il répond : « Non !! J'ai déjà mangé un œuf ce matin. »



Le papa

Enigme

Pourquoi les fleuves débordent et pas les mers?

Parce que les mers contiennent des éponges.

On parie ?

Un Français, un Anglais et un Belge se retrouvent en haut de la Tour Eiffel. Chacun relève le pari de jeter sa montre et de la rattraper avant qu'elle ne tombe au sol. Le Français jette sa montre mais arrive trop tard pour la rattraper. L'Anglais jette aussi sa montre mais il arrive également trop tard. Le Belge jette la sienne, descend tranquillement et arrive à la rattraper en bas. Les deux autres lui demandent : « Comment as-tu fait ? ». Le Belge répond : « C'est facile, j'avais retardé ma montre d'une heure. »

La classe de CE1-CE2

Dernière minute : Une nouvelle famille venue de Sibérie est arrivée à l'école.



La maman

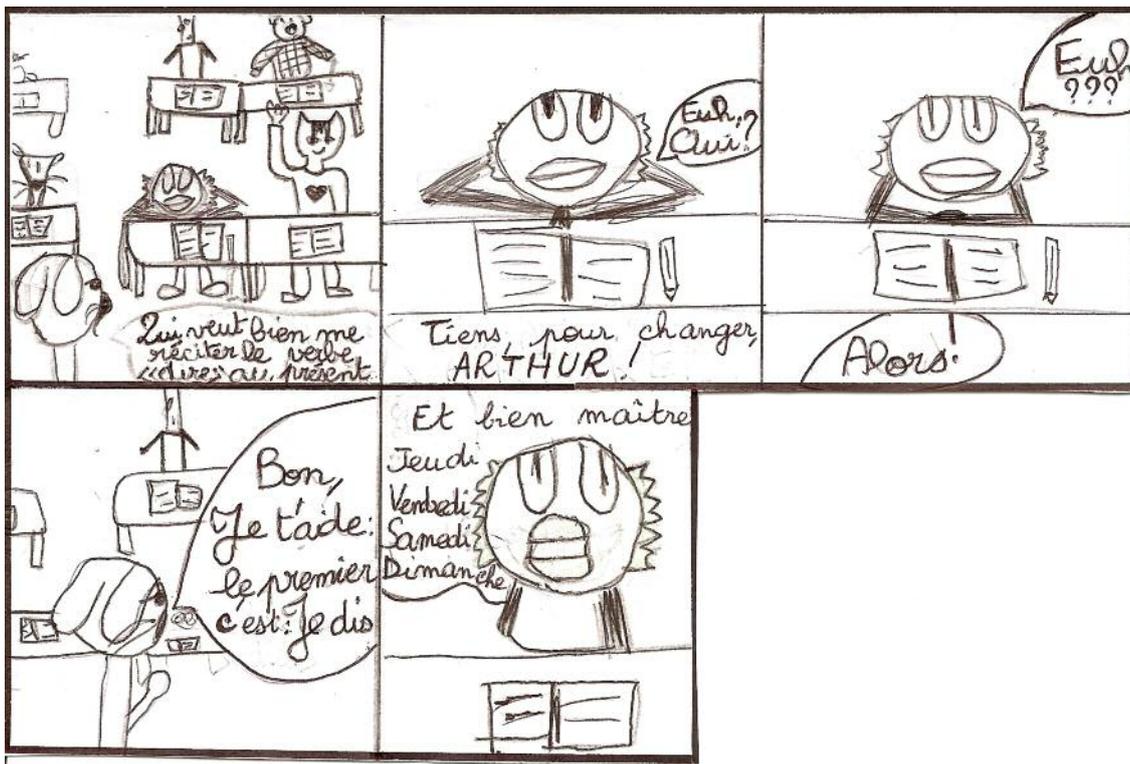


L'enfant



Le chien de la famille

Conjugaison...



Ce numéro semestriel a été imprimé le 13 février 2012 par l'école des Bréviaires (12 route des haras 78610 LES BREVIAIRES), sous la direction de M. Pallier, directeur de l'école.

Joséphine CMI

Remerciements : Un grand merci à M. Curti ainsi qu'à tous les parents qui nous ont gentiment proposé leur aide pour l'édition de ce journal.

République Française
Mairie des Bréviaires

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 janvier 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE , le vingt-six janvier à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Étaient présents : M. Yves MAURY - M. Roland POSTIC - Mme Martine CARZUNEL - M. Claude DERVAUX - M. Pascal LE COARER -- Mme Elsa VIETTE - M. Jean-Luc TEMOIN - M. Pierre CATIER - M Philippe NAUDIN - Mme Valérie GERBET - Mme Evelyne RIDEL - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Régis SADOUX formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Régis SADOUX

Les membres du Conseil Municipal sont au complet, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h 30 et Monsieur Régis SADOUX est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose :

1° d'ajouter une délibération portant sur la désignation des délégués de la commune au sein des commissions thématiques du P. N. R. de la haute vallée de Chevreuse.

2° de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur une demande de subvention auprès du département au titre de la sécurité routière car le dossier n'est pas encore finalisé.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 24 novembre 2011

Aucune observation n'étant formulée celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2012 (D.E.T.R)
Éclairage Public Allée des Chênes et Rue du Lieutenant Girbal

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant l'opération « ECLAIRAGE PUBLIC » Allée des Chênes et Rue du Lieutenant Girbal ;

- Après avoir pris connaissance des conditions d'obtentions de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux - exercice 2012 - circulaire préfectorale n° 2163 du 16 décembre 2011 soit 30 % du montant des travaux HT plafonné à 100 000 € pour la catégorie éclairage public,

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

- ADOPTE l'avant projet des travaux pour l'opération 2012 « Eclairage public - Allée des Chênes et Rue du Lieutenant Girbal - » pour un montant de 26 144,91 euros HT soit 31269,31 euros TTC.

- DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. Programmation 2012,

- S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante : 30 % D E T R - 70 % Fonds propres.

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2012 - article 21534 - section investissement.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

III - Avenant à la convention signée avec ORANGE France pour l'implantation d'une antenne relais a la station d'épuration rue neuve

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération 35/2002 du 04 juin 2002 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom (ORANGE France) relative à l'implantation d'une antenne ITINERIS à la STATION D'EPURATION, rue Neuve

Après avoir entendu Monsieur le Maire rappeler que cette convention a été signée pour 12 années et, arrive à échéance le 28 octobre 2014, il y a lieu d'anticiper,
dès à présent, le renouvellement de ce bail afin de permettre à ORANGE France d'effectuer les démarches nécessaires à la pérennisation du réseau en place,

ORANGE France propose de réactualiser le loyer à 13 000 € net annuel. Pour mémoire ce loyer avait été fixé en 2002 à 9 150 € NET et a suivi l'indexation de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE

APRES EN AVOIR DELIBERE

A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec ORANGE France relative à l'antenne relais implantée à la STATION D'EPURATION - Rue Neuve.

- **ACCEPTE** la modification du loyer à 13 000€ net annuel avec effet à la signature de la convention, ainsi que une augmentation annuelle de 2 % de plein droit du loyer à chaque date d'anniversaire, sur la base du loyer de l'année précédente.

IV Création de poste : grade rédacteur chef et suppression de poste : grade rédacteur principal au 1er janvier 2012

Le Conseil Municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 26 janvier 2012

Considérant la nécessité de créer un emploi

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire du 10 janvier 2012

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un poste de rédacteur chef à compter du 1^{er} janvier 2012 et la suppression du poste de rédacteur principal devenu vacant suite à l'avancement de grade d'un agent,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

ARTICLE 1^{er} :

DECIDE de la création au 1^{er} janvier 2012 de l'emploi suivant :

- Un poste de rédacteur chef

ARTICLE 2 :

DIT que le poste de rédacteur principal figurant vacant au tableau des effectifs suite à l'avancement de grade de l'agent concerné est supprimé du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2012.

V - Tableau des effectifs au 1er janvier 2012

Monsieur le Maire des Bréviaires,

-Propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivants, au 1^{er} janvier 2012 :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	dont TNC
Secteur Administratif				
Rédacteur chef	B	1	1	
Rédacteur principal	C	0	0	
Adjoint administratif principal de 2 ^o Classe	C	1	0	
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe				
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	C	1	1	
TOTAL		4	3	

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont TNC
Secteur technique				
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique de 2 ^e classe	C	4	4	
Adjoint technique de 2 ^o Classe 29 H	C	1	1	1
Adjoint technique de 2 ^o Classe 28 H	C	1	1	1
TOTAL		7	7	2

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégories	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe 17.50 H	C	Technique	Indice Brut 297	Contrat à durée déterminée - temps non complet
Adjoint d'animation de 2 ^o classe 25 H	C	culturel	Indice Brut 299	Contrat à durée indéterminée non complet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{ER} janvier 2012

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2012 de la commune chapitre 012 articles 6411, 6413.

CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2012-

VI - Désignation des délégués de la commune au sein des commissions thématiques
du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Le Conseil Municipal,

Vu le décret 2011-1430 du 3 novembre 2011 portant classement du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse (région Ile de France) pour une durée de 12 ans,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des délégués au sein des commissions thématiques du parc, conformément au règlement intérieur du comité syndical du parc, annexé à la délibération du 16 janvier 2012,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE,
et A L'UNANIMITE

DESIGNE parmi ses membres aux 8 commissions thématiques suivantes :

- COMMISSION AGRICULTURE FORET :
. Madame Anne-Marie QUINAULT et Monsieur Jean-Luc TEMOIN.
- COMMISSION ARCHITECTURE, URBANISME ET ENVIRONNEMENT :
. Monsieur Roland POSTIC
- COMMISSION BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT :
Monsieur Jean-Luc TEMOIN
- COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION :
Madame Martine CARZUNEL
- COMMISSION EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU TERRITOIRE :
Madame Anne-Marie QUINAULT
- COMMISSION PATRIMOINE ET CULTURE :
Monsieur Claude DERVAUX
- COMMISSION TOURISME, LIAISONS DOUCES, DEPLACEMENTS DURABLES :
Madame Elsa VIETTE
- COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENERGIE :
Messieurs Régis SADOUX et Pierre CATIER

QUESTIONS DIVERSES

❖ VESTIAIRES :

La réfection des locaux est achevée, il reste les convecteurs à remplacer.

Un état des lieux sera fait entre les associations et la Mairie.

❖ INTERCOMMUNALITE :

Toutes les communes du département ont délibéré. On se dirige vers une fusion des communautés de communes des Etangs et de Plaines et Forêts, après l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011. Les réticences exprimées au sein de certains conseils municipaux n'ont pas été retenues.

Les préparatifs de cette fusion sont fixés au 2^e semestre 2013.

Monsieur Jean-Luc TEMOIN demande si les communes devront de nouveau se prononcer lors de l'arrêt des périmètres.

Monsieur Yves MAURY pense que les arrêtés préfectoraux définissant chaque périmètre devraient logiquement être soumis à l'avis des conseillers municipaux.

❖ **SEBLEH :**

Une réunion s'est tenue en Sous-Préfecture, le 6 janvier 2012, à la demande de Monsieur le Sous-Préfet, avec les représentants des deux communes, de Madame la Présidente de la C.C.E., du Président (M. GHIBAUDO) et du vice-président du SEBLEH (M. MAURY) ainsi que Monsieur le Trésorier de Rambouillet.

Il a été demandé à la communauté de communes des Etangs de compléter ses compétences et, il a été convenu d'un transfert du syndicat au 1^{er} octobre 2012 afin de permettre l'accomplissement des démarches administratives.

Monsieur le Maire informe que le conseil de la communauté de communes des Etangs avait voté la veille les modifications de ses compétences afin de permettre le transfert dudit syndicat à la C.C.E.

❖ **LE CARAVANING :**

Une Proposition de loi de M. Jean-Louis LÉONARD, député, a été votée par l'Assemblée Nationale fin 2011.

Elle permettrait d'interdire aux habitants stables de rester plus de trois mois dans un camping s'ils ne sont pas en mesure de justifier d'un domicile fixe.

Cette proposition de loi doit être examinée par le Sénat prochainement. Monsieur le Maire pense qu'elle sera sûrement amendée.

❖ **GENS DU VOYAGE :**

Monsieur le Maire souligne que le problème des aires de grands passages des gens du voyage dans le département des Yvelines n'est toujours pas résolu.

❖ **REUNION SYMIPPER : PERIMETRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU ROUTE DE POIGNY :**

Une réunion publique d'information est programmée à la salle des fêtes des Bréviaires le jeudi 2 février 2012 à 20h30 et intéresse tous les propriétaires fonciers situés cotés gauches de la route du Matz dans le sens le Perray en Yvelines en direction du Matz.

❖ **MAISON BLANCHE :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de principe du transfert du Poste à Cheval des Bréviaires à la maison blanche (HINGUENEAU) sise 1 route du Haras est accepté par le Conseil Général. Le déplacement devrait être effectif fin 2013. Le conseil municipal peut, dès à présent, réfléchir sur un projet de réhabilitation des anciens locaux.

❖ **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :**

Monsieur le Maire souhaite qu'un rappel soit fait dans le prochain bulletin municipal demandant aux administrés de rentrer leurs poubelles après le passage des éboueurs.

❖ **PERSONNEL COMMUNAL :**

Les chèques cadeaux concernant l'exercice 2010 ont été remis au personnel à l'occasion de Noël. Ceux concernant les exercices 2011 et 2012 seront remis en 2012.

Corinne MOUTEAUX, secrétaire générale, remercie, au nom de ses collègues, le conseil municipal pour ce geste à caractère social en faveur des agents communaux.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 00

République Française
Mairie des Bréviaires

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 MARS 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, le vingt mars à vingt heures trente légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves MAURY, Maire, les membres du Conseil Municipal.

Étaient présents : M. Yves MAURY – M. Roland POSTIC - Mme Martine CARZUNEL - M. Claude DERVAUX-- Mme Elsa VIETTE- M. Pierre CATIER - M. Philippe NAUDIN - Mme Valérie GERBET – Mme Evelyne RIDEL - Mme Anne-Marie QUINAULT - M. Régis SADOUX formant la majorité des membres en exercice.

absents excusés : M. Pascal LE COARER a donné pouvoir à M. Roland POSTIC
M. Jean-Luc TEMOIN a donné pouvoir à Mme Martine CARZUNEL

Secrétaire de séance : Roland POSTIC

Les membres du Conseil Municipal sont au complet, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h 30 et Monsieur Roland POSTIC est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose :

2° de retirer de l'ordre du jour la délibération portant sur le projet de schéma de cohérence territoriale. En effet, ce projet doit être validé par la Communauté de Communes des Etangs et nous est transmis pour info.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 26 janvier 2012

Aucune observation n'étant formulée celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II ADOPTION COMPTES DE GESTION 2011 Budget de la Commune et de l'Assainissement

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-31

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que l'exécution du budget de l'exercice 2011 pour la commune et l'assainissement a été réalisée par le receveur en poste à Rambouillet, Monsieur Jean-Claude MAGNE et que les comptes de gestion établis pour les budgets de la commune et de l'assainissement, par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs des budgets commune et assainissement.

CONSIDERANT l'identité de valeur en écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2011 – budget de la commune et budget de l'assainissement – dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement pour le même exercice.

III - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – budget ASSAINISSEMENT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roland POSTIC, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2011 du budget il y a lieu de procéder au vote,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, il est procédé au vote

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOpte, par 12 VOIX POUR (Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée ne participe pas au vote) le compte administratif pour l'exercice 2011 comme suit :

1° LA SECTION D'EXPLOITATION arrêtee en euros comme suit :		
TOTAL DES DEPENSES		49 007,52
TOTAL DES RECETTES		79 070,89
		<hr/>
Résultat de l'exercice 2011.....		30 063,37
Résultat antérieur reporté		82 361,33
		<hr/>
Résultat de clôture excédentaire.....		112 424,70

2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtee en euros comme suit :		
TOTAL DES DEPENSES		250 675,40
TOTAL DES RECETTES		282 166,00
		<hr/>
Résultat de l'exercice 2011.....		31 490,60
Résultat antérieur reporté		182 051,68
		<hr/>
Résultat de clôture excédentaire		213 542,28

Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de **325 966,98**

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2012 sont : Dépenses : 109 601,00
Recettes : 68 730,00

Solde des restes à réaliser à reporter en 2012..... - 40 871,00

IV - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - budget COMMUNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-12 et R 241-13

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2011 et propose de désigner Monsieur Roland POSTIC, premier adjoint, à la présidence de la séance conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Roland POSTIC, président de séance, rappelle à l'assemblée que, suite à la présentation par Monsieur Claude DERVAUX, adjoint aux finances de la commune des réalisations 2011 du budget il y a lieu de procéder au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, par 12 VOIX POUR (Monsieur le Maire ayant quitté l'assemblée, il ne participe pas au vote)

- le compte administratif pour l'exercice 2011 comme suit :

1° LA SECTION DE FONCTIONNEMENT arrêtee en euros comme suit :		
TOTAL DES DEPENSES		678 699,12
TOTAL DES RECETTES		777 561,18
		<hr/>
Résultat de l'exercice 2011 excédentaire		98 862,06
Résultat antérieur reporté		77 291,21
		<hr/>
Résultat de clôture excédentaire.....		176 153,27

2° LA SECTION D'INVESTISSEMENT arrêtee en euros comme suit :		
TOTAL DES DEPENSES		239 534,93
TOTAL DES RECETTES		297 586,06
		<hr/>
Résultat de l'exercice 2011 excédentaire		58 051,13
Résultat antérieur reporté		- 120 978,26
		<hr/>
Résultat de clôture déficitaire		- 62 927,13

Le résultat de clôture des deux sections est excédentaire de **113226,14**

Les restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2012 sont : Dépenses.... 55 203,00
Recettes 48 581,00

Solde des restes à réaliser à reporter en 2012..... - 6 622,00

VI - AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – budget ASSAINISSEMENT

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir constaté les résultats suivants :

1.	Le solde d'exécution au compte administratif 2011	:	325 966,98
	Excédent d'exploitation =	+ 112 424,70	
	Excédent d'investissement =	+ 213 542,28	
2.	Le solde des restes à réaliser		
	D109 601-R 68 730 =		- 40 871,00
	Donc le besoin de financement au compte R 1068 :		
	RI + 213 542,28 + RAR -40 871 =		172 671,28
3.	Le résultat d'exploitation au CA 2011		
	RE + 112 424,70 - RAR 40 871 =		71 553,70

Après en avoir délibéré, à l'unanimité
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter les résultats 2011 au budget 2012, en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

1°	LA SECTION D'EXPLOITATION :	
•	Article R 002 – excédent antérieur reporté	71 553,70
2°	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
•	Article R001 – excédent antérieur reporté	213 542,28
•	article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	40 871,00

VII - AFFECTATION DES RESULTATS 2011 – budget COMMUNE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir constaté les résultats suivants :

3.	Le solde d'exécution au compte administratif 2011	:	113 226,14
	Excédent de fonctionnement =	176 153,27	
	Déficit d'investissement =	- 62 927,13	
4.	Le solde des restes à réaliser	:	- 6 622,00
	D 55 203,00 - R 48 581,00 =		- 6 622,00
	Donc le besoin de financement au compte R 1068	:	69 549,13
	RI - - 62 927,13 + RAR - 6 622,00		
3.	Le résultat d'exploitation au CA 2011	:	106 604,14
	RE + 176 153,27 - 69 549,13		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE d'affecter les résultats 2011 au budget 2012, en tenant compte des restes à réaliser, comme suit :

1°	LA SECTION D'EXPLOITATION :	
•	Article R 002 – excédent antérieur reporté	106 604,14
2°	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
•	Article D001 – Déficit antérieur reporté	62 927,13
	Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	69 549,13

VIII - Marche Public : station épuration de 1000 EH - Rue Neuve
Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 2 avec la société SOURCES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le montant initial du marché de construction de la nouvelle station d'épuration de 1000 EH, attribué le 3 avril 2009, par la commission d'appel d'offre à la société SOURCES, était de 585 317.23 € HT,

Considérant l'avenant numéro 1 d'un montant de 2 100.98 € signé le 10 décembre 2009 portant le nouveau montant du marché à 587 418.21 € HT

La commission d'appel d'offre s'est réunie ce mardi 20 mars 2012, à 20 heures et a entériné l'avenant numéro 2 d'un montant de 84 010 € relatif à la plus value du marché signé avec la société SOURCES SA 3, rue de Montpréau 92000 NANTERRE,

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure judiciaire a été engagée suite à la défaillance du maître d'œuvre et à l'arrêt du chantier en janvier 2011. Cette situation exceptionnelle engendre des surcoûts de dépenses tels que honoraires d'avocat, mission SPS et contrôle technique et autres.

APRES EN AVOIR DELIBERE
à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de 84 010 € HT avec la société SOURCES.
- Dit que le nouveau montant du marché est porté à 671 428.21 € HT;

ARTICLE 2 :

- Prend acte des surcoûts des dépenses hors marché engendrés par l'arrêt du chantier, ci-dessous détaillés :
 - frais d'avocat estimés à 5000 € - frais de SPS estimés à 935 € - Frais de contrôle technique estimés à 1625 € frais divers estimés à 1912 €.

ARTICLE 3 :

- Inscrit au budget primitif 2012 de l'assainissement l'ensemble des frais supplémentaires se rapportant à la construction et à la mise en service de la nouvelle station d'épuration.

IX - Sollicite auprès du Conseil Général la notification de la subvention 2012
due au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10000 habitants pour l'aménagement de radars pédagogiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Considérant le programme d'aide aux communes de moins de 10000 habitants pour la réalisation d'aménagements proposés par le Département des Yvelines au titre :

- des transports en commun :
Implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire et ceux desservant de l'établissement public ; aire d'arrêt pour les lignes régulières d'autobus.
- de la sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes :
Barrières fixes de sécurité, passage piétons, signalisation horizontale et verticale, éclairage des traversées piétons, marquage au sol et cheminement piétons.

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

1. SOLLICITE du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'aménagement de deux radars pédagogiques. La subvention s'élèvera à 8 080 € soit 80 % du montant de travaux subventionnés de 10 100 euros HT. (12 079.60 euros TTC).

2. S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur la voirie communale ou départementale pour réaliser les travaux figurant dans le dossier annexé à la présente délibération et conforme à l'objet du programme.

3. S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

X - AVIS SUR UNE MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 10 décembre 2004 portant création de la Communauté de Communes des Etangs,

CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2012-

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Etangs,

Vu la délibération en date du 25 janvier 2012 de la Communauté de Communes des Etangs portant modification de la définition de l'intérêt communautaire,

Considérant que la commune des Bréviaires, membre de cette communauté, doit se prononcer sur ce complément modifiant l'intérêt communautaire dans un délai de trois mois,

Monsieur le Maire donne lecture des modifications portées aux deux paragraphes des statuts suivants :

- **Action de développement économique** : la phrase toutes actions touristiques est complétée par les mots suivants : « *comme la gestion de la base de loisirs des Etangs de Hollande et des compétences gérées précédemment par le SEBLEH (Syndicat d'Exploitation de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande* ».
- **Environnement, développement durable, transports, tourisme** : au 1^{er} alinéa sont ajoutés les mots suivants : « *gestion de la Base de Loisirs des Etangs de Hollande* ».

Après en avoir délibéré

et à l'unanimité

Emet un avis favorable sur les modifications portées à la définition de l'intérêt communautaire des statuts de la Communauté de Commune des Etangs, ci-dessus énumérées.

_____XI- **REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT AUX AGENTS COMMUNAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012** _____

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant Statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements du personnel des collectivités locales et établissements publics,

Vu le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses publiques locales,

Considérant que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T), organisme de formation professionnelle des agents communaux, ne prend plus en charge les frais de déplacement des stagiaires pour se rendre de leur résidence administrative au lieu du stage, à compter du 1^{er} janvier 2012,

Considérant que les collectivités organisant les formations intra locale (F.I.L) ne prennent plus en charge les frais de restauration, à compter du 1^{er} janvier 2012,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

et à l'unanimité

DECIDE le remboursement des frais à la charge des agents communaux, dans le cadre des formations professionnelles, à compter du 1^{er} janvier 2012, suivants :

Article 1° -

La prise en charge des frais de transport incombant aux agents communaux, dans le cadre des missions confiées par l'autorité territoriale sur production des justificatifs de paiement des frais de transport, soit sur la base d'indemnités kilométriques, sous réserve de l'autorisation hiérarchique pour le choix du mode de transport.

Article 2° -

la prise en charge par la collectivité des frais de repas incombant aux agents communaux dans le cadre des formations professionnelles missionnées par la collectivité soit par remboursement sur production des justificatifs de paiement à l'agent, si celui-ci en a fait l'avance, soit par le remboursement à la collectivité d'accueil sur présentation d'un titre de recette.

INFORMATION

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (S.C.O.T.) /

Une présentation du projet a été organisée à RAMBOUILLET début janvier à laquelle étaient invités tous les conseillers municipaux du canton.

Le calendrier politique actuel retarde la validation de ce projet qui doit tenir compte du grenelle 2 et du grand PARIS.

QUESTIONS DIVERSES

les questions abordées succinctement ce soir feront l'objet d'une présentation détaillée le 29 mars lors du vote du budget primitif 2012.

Avant de clore la séance Monsieur le Maire rappelle que le traditionnel vide grenier, organisé chaque année par la Caisse des Ecoles au profit des élèves de l'école, aura lieu ce dimanche 25 mars à la salle des fêtes.

Martine CARZUNEL rappelle qu'il faut monter les tentes dès 7 h 00 le matin afin d'accueillir les exposants et lance un appel pour que des volontaires se proposent à cette tâche ingrate mais nécessaire. Le café et les croissants seront offerts à l'issus du montage.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

Pour extrait conforme au registre des délibérations

LE MAIRE

Yves MAURY

➤ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 le 29 mars prochain

Monsieur le maire rappelle des opérations d'investissement qui sont au programme de ce nouveau budget :

- Le contrat rural : les subventions devraient être validées deuxième semestre 2012.
- le prolongement du chemin vert et la mise en place de STOP impasse Girbal
- Eclairage public :
Le dossier de demande voté lors du précédent conseil à été refusé par les services préfectoraux. En effet, depuis cette année les opérations d'éclairage public ne sont plus comprises dans les dotations d'équipements des Territoires Ruraux (DETR).
Par contre, ils seront subventionnés par l'ADEME au niveau national pour les communes de moins de 2000 habitants.
. Nous attendons plus de précisions ;
- Programme triennal 2012 à 2014 :
Le dossier n'est pas prêt. la subvention sera de 120 000 € et le dossier sera lancé en 2013/2014.
- Etude réfection de l'église :
Le département finance à hauteur de 50% le patrimoine public.
- Acquisition du terrain de la Maison Blanche : prévue 2° semestre 2012.
- Centre village :
- Aire de jeux financée par la Communauté de Communes des Etangs (C.C.E)
- Travaux salle des fêtes : Monsieur le Maire tient à souligner la modération constatée dans les demandes formulées par les associations.

➤ INTERCOMMUNALITE :

➤ PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

➤ CARAVANING :

➤ ELECTIONS : tableau des permanences à diffuser aux membres du conseil municipal

➤ VIDE GRENIER DIMANCHE 25 MARS :

Organisé comme tous les ans par la Caisse des Ecoles au profit des enfants de l'école,

Martine Carzanel rappelle qu'il faut monter les tentes dès 7 h 00 le matin afin d'accueillir les exposants et lance un appel pour que des volontaires se proposent à cette tâche ingrate mais nécessaire. Le café et les croissants seront offerts à l'issue du montage.

PERSONNE NE PRENANT PLUS LA PAROLE

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30

À vos Agendas

Dates à retenir

TOUR DE FRANCE

LE 22 JUILLET 2012 : DERNIÈRE ÉTAPE

Rambouillet - Route de Poigny - *Les Bréviaires* -
Les petites Yvelines - L'Artoire - Auffargis - Paris

Manifestations sportives 2012

Sam. 16 juin - Tournoi de tennis - ASLB

Dim. 17 juin - Tournoi de tennis - ASLB

Sam. 30 juin - Spectacle taekwondo - ASLB

Dim. 22 juil - Tour de France dernière étape

Septembre - Rallye Vélo - ASLB

Expositions 2012

Ven. 1 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB

Sam. 2 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB

Dim. 3 juin - Exposition Photo-poésie - ASLB

Du 8 au 30 Sept - Exposition Jan Hendrix - Cillart

Animations / Soirées 2012

Sam. 12 mai - Spectacle enfants - Compagnie Les Petites Portes

Ven. 15 juin - Ciné Club - ASLB

Sam. 23 juin - Fête de la Saint-Jean - CFB

Ven. 29 juin - Fête de l'école - CDE

Sam. 1 sept. - Forum des associations

Sam. 8 sept - Fête communale Saint-Sulpice - CFB

Dim. 9 sept - Fête communale Saint-Sulpice - CFB

Ven. 28 sept. - Assemblée Générale de l'ASLB

Sam. 15 déc. - Soirée de Noël pour les enfants - AJB

Dim. 16 déc. - Concert de Noël - ASLB